



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 28 novembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 22.11.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-deux novembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

#### Était absente excusée

Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 décembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le 1 décembre 2022

Le Maire, Béatrice BULOUE



## 7. Budget primitif 2022 : Décision modificative n°4

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 2 avec procuration

Les instructions en vigueur concernant le Fonds de Compensation de la TVA rendent éligibles au bénéfice du FCTVA les travaux en régie effectués par les agents communaux. Tout au long de l'année les dépenses sont payées en section de fonctionnement à l'article 60632 « achat de fournitures » et au chapitre 012 concernant la masse salariale. En fin d'année il convient ensuite de procéder à des écritures d'ordre sur les chapitres 040 et 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) afin d'imputer les sommes concernées à la section d'investissement via les articles R-722 et les articles d'investissement concernés. A ce titre des crédits budgétaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022. Afin de régulariser les travaux réalisés, il conviendrait de les abonder.

Aussi, pour permettre les opérations comptables de Travaux en Régie, je vous propose les modifications budgétaires suivantes :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
	<b>Prog</b>				
R/ 722	Travaux en régie – Immob. Corporelles	/			15 800,- €
D/ 023-01	Virement à la section d'investissement	/	15 800,- €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			15 800,- €		15 800,- €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
	<b>Prog</b>				
R/ 021-01	Virement de la section de fonctionnement	/			15 800,- €
D/ 21318-01	Autres Bâtim Public - OP non affecté	/	6 000,- €		
D/ 21311-020	Bâtim. Public - Mairie	110		1 800,- €	
D/ 21318-823	Autres Bâtim Public - Ateliers	111	1 600,- €		
D/ 21318-64	Autres Bâtim Public - Halte Garderie	113		1 050,- €	
D/ 2138-324	Autres construction – Eglise catholique	121	700,- €		
D/ 21318-414	Autres Bâtim Public - Centre Culturel	410		2 400,- €	
D/ 21318-520	Autres Bâtim Public - Maison Famille	411		900,- €	
D/ 2184-321	Mobilier - Bibliothèque	417		1 500,- €	
D/ 21318-321	Autres Bâtim Public - Bibliothèque	417		1 500,- €	
D/ 21318-414	Autres Bâtim Public - Jardins familiaux	420		2 600,- €	
D/ 21318-414	Autres Bâtim Public - Pétaque	4201		4 250,- €	
D/ 21312-211	Bâtim. Scolaire – Matern. Leclerc	210		1 800,- €	
D/ 21312-211	Bâtim. Scolaire – Matern. Haldenbourg	212	1 300,- €		

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Prog</b>			
D/ 21312-212	Bâtim. Scolaire – Ecole Elémentaire	213	4 650,- €		
D/ 21318-421	Autres Bâtim Public - cantine Haldenbourg	217	400,- €		
D/ 2132-111	Immeuble de rapport - Gendarmerie	513	850,- €		
D/ 21318-411	Autres Bâtim Public - Tennis	314	1 700,- €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			9 600,- €	25 400,- €	15 800,- €
<b>TOTAL</b>			<b>31 600 €</b>	<b>31 600 €</b>	

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°4 du budget 2022 conformément au tableau présenté ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix Pour**

Mundolsheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,



  
Béatrice BULOUE

La secrétaire de séance,



Cathie PETRI